

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 30 mars 2026

L'inspectrice d'académie – Directrice académique des
services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes
relais

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants du 1^{er} degré (**Pour attribution**)

Mesdames et Messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une
circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(**Pour information**)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidatures à profil hors mouvement concernant les postes de conseillers ou
conseillères pédagogiques de circonscription à valence éducation physique et sportive –
Rentrée scolaire 2026/2027.

Postes vacants :

- Circonscription de l'éducation nationale de Champs-sur Marne (1 poste)
Tél : 01 85 76 30 32 – courriel : ce.0772822z@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Chelles (1 poste)
Tél : 01 60 20 77 30 – courriel : ce.0771129j@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Combs-la-Ville (1 poste)
Tél : 01 60 34 27 90 – courriel : ce.0772021d@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale du Mée-sur-Seine (1 poste)
Tél : 01 60 68 01 46 – courriel : ce.0771135r@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Moissy (1 poste)
Tél : 01 64 13 48 60 – courriel : ce.0772859p@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Montereau (1 poste)
Tél : 01 64 32 05 04 – courriel : ce.0771138u@ac-creteil.fr

- Circonscription de l'éducation nationale d'Ozoir-la-Ferrière (1 poste)
Tél : 01 60 02 62 95 – courriel : ce.0772271a@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Pontault-Combault (1 poste)
Tél : 01 64 05 79 60 – courriel : ce.0772181c@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Provins (1 poste)
Tél : 01 64 00 12 00 – courriel : ce.0771139v@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Val d'Europe (1 poste)
Tél : 01 60 42 39 61 – courriel : ce.772584r@ac-creteil.fr

Postes susceptibles d'être vacants :

- Circonscription de Chaumes-en-Brie (1 poste)
Tél : 01.76.21.43.80 – courriel : ce.0771140w@ac-creteil.fr
- Circonscription de Claye-Souilly (1 poste)
Tél : 01.60.26.57.61 – courriel : ce.0772217s@ac-creteil.fr

MISSIONS : se reporter à la fiche métier n°30 (fiche jointe).

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Être enseignant ou enseignante 1^{er} degré titulaire du CAFIPEMF.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidates ou candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le lundi 13 avril 2026.**

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **avant le mardi 14 avril 2026.**

Les candidates ou candidats souhaitant faire acte de candidature sur plusieurs circonscriptions devront le mentionner sur la lettre de motivation.

- **Entretien devant une commission**

Les candidates ou candidats seront reçus en entretien par l'Inspecteur ou l'Inspectrice de l'Education Nationale en charge de la circonscription sur laquelle ils candidatent, **courant avril / mai 2026.**

II. Classement des candidatures

A l'issue des entretiens, la commission émettra un avis (favorable ou défavorable) ainsi qu'un rang de classement qui seront communiqués au candidat ou à la candidate par les services de la DPE. A réception de ces informations, dans l'hypothèse d'une pluralité de vœux, le candidat ou la candidate veillera à les ordonnancer prioritairement en mentionnant un numéro devant chaque vœu, le vœu 1 étant le vœu prioritaire, et transmettra sa fiche de vœu (annexe 3) par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **pour le lundi 1^{er} juin 2026, délai de rigueur.** Tout retour hors délai ne sera pas pris en compte.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Au regard des vœux émis par le candidat ou la candidate, des avis émis par la commission et du rang de classement, les nominations seront prononcées.

L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou de la candidate.

III. Conditions de nomination

Les candidates ou candidats retenus seront nommés à titre définitif.

**Pour le Recteur et par délégation
La Directrice académique des services de
l'Éducation nationale de Seine-et-Marne**


Aline VO QUANG



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

**Fiche descriptive de poste à profil
Fiche métier n°30**

**CONSEILLER OU CONSEILLERE PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION
A VALENCE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Profil du poste :

Poste ouvert aux enseignantes et enseignants du 1^{er} degré, titulaires du CAFIPEMF (cf. BOEN n° 30 du 23 juillet 2015 – circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015).

Le conseiller ou la conseillère pédagogique, à valence EPS est un conseiller ou une conseillère pédagogique de circonscription.

Il ou elle est un expert ou une experte dont la compétence est reconnue par un examen professionnel et une expérience de terrain diversifiée. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller ou la conseillère pédagogique de circonscription est un enseignant ou une enseignante maître formateur ou maître formatrice qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur ou de l'inspectrice de l'Education nationale dont il ou elle est le collaborateur ou la collaboratrice direct(e).

L'action des conseillères ou conseillers pédagogiques de circonscription se concentre sur l'accompagnement professionnel des enseignantes et des enseignants et des équipes d'école, la formation initiale et continue et la mise en œuvre de la politique éducative.

Titulaires d'un Cafipemf avec ou sans option (EPS, numérique, maternelle, langues étrangères, arts plastiques, éducation musicale), le conseiller ou la conseillère pédagogique de circonscription est un formateur ou une formatrice polyvalent(e) de proximité. Il ou elle apporte son expertise aux enseignantes et enseignants des classes maternelles et élémentaires.

Il ou elle accompagne la mise en œuvre de la politique éducative et participe aux travaux de groupes départementaux ou académiques en fonction des compétences recherchées et des axes du projet académique.

Il ou elle contribue aux tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou du département.

Dans ce cadre lui sont confiées les missions particulières suivantes pour la durée d'une année scolaire, au sein de la circonscription.

Missions :

Le conseiller ou la conseillère pédagogique de circonscription est en charge :

- du cadre des formations : formation initiale et continue des enseignantes et enseignants, des contractuelles et contractuels,
- de participer activement à la construction et à la conduite des formations inscrites au PDF pour l'ensemble des champs disciplinaires,
- d'assurer l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école, en lien avec les enseignements fondamentaux,
- d'aider les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées en s'appuyant notamment sur les éléments relatifs aux évaluations nationales,
- d'amener les enseignantes et enseignants à analyser leurs pratiques professionnelles, notamment en lien avec les enseignements fondamentaux, dans le cadre des plans français, mathématiques et maternelle,
- de participer à l'accompagnement des enseignantes et enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles (CAFIPEMF),
- d'assurer le suivi et l'aide aux enseignantes et enseignants débutants ou entrant dans le métier (contractuelles ou contractuels, AED, ECA, FS, T1, T2,...) dans l'ensemble des champs disciplinaires,
- de concourir à l'organisation et la conduite d'actions d'animations pédagogiques et de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux,
- de participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys, des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail départementaux, académiques, ou nationaux.
- de coordonner et d'accompagner les équipes pédagogiques (conseils de cycle, de maîtres...).



- de préparer et de participer aux conseils école/collège de la circonscription pour construire la continuité des apprentissages,
- d'apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'écoles.

Les missions liées à l'EPS

- Impulsion et suivi des actions relevant des priorités nationales, académiques et départementales : le savoir nager et l'aisance aquatique, le savoir rouler à vélo, 30 min d'APQ,
- Participation aux groupes de travail de l'équipe départementale EPS,
- Participation aux sessions d'agrément d'intervenants bénévoles,
- Dynamisation des actions des écoles notamment par l'organisation de rencontres sportives,
- Ouverture des équipements sportifs des établissements par le biais des conventions « une école-un club ».

Les partenariats :

- Gérer les dossiers d'agréments et de conventions définissant les partenariats (USEP, SDJES, collectivités territoriales, associations...),
- Instruction et gestion des dossiers et des projets pédagogiques des cycles d'apprentissage avec intervenants extérieurs, des voyages scolaires.

La mission spécifique d'Assistant de prévention

- Accompagnement des écoles pour la mise en place et le suivi des procédures liées à la gestion des risques,
- Coordination de la mise en œuvre de l'ensemble des registres et documents obligatoires, notamment le PPMS et le DUERP.

Compétences

Le conseiller ou la conseillère pédagogique de circonscription devra montrer :

- des qualités d'écoute et d'analyse, s'inscrire dans un travail pluridisciplinaire, pluri catégoriel et collégial au sein des différents groupes départementaux.
- des capacités à animer des réunions de travail et à fédérer les différentes initiatives des équipes pédagogiques des écoles de la circonscription et des partenaires extérieurs lui seront également très utiles.

Compétences générales attendues

- Posséder des capacités d'adaptation et posséder un sens du relationnel auprès d'interlocuteurs nombreux, divers,
- Posséder une capacité à travailler en équipe,
- Avoir une connaissance et un respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion,
- Avoir une bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur des écoles,
- Posséder des capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative,
- Posséder une bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, messagerie).

Conditions d'exercice :

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du conseiller ou de la conseillère pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il ou elle devra faire preuve d'une grande disponibilité, accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves et se déplacer dans les différentes écoles de la circonscription.

Il ou elle sera également amené(e) à effectuer des tâches administratives en lien avec les divers programmes de travail départementaux.

De plus, il ou elle sera amené(e) à seconder l'IEN de circonscription dans ses missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation sur tous sujets.